

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire

du 10 novembre 2016

Le 10 novembre 2016 à 19 heures, les membres de l'association « A Punta Bunifazinca » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à Sainte-Lucie de Porto-Vecchio dans la salle des mariages de la mairie.

L'Assemblée Générale est dirigée par *Jean-José CORONA*, président de l'association, en qualité de président de séance et *Philippe EVRARD*, secrétaire de l'association, en qualité de secrétaire de séance.

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents et représentés qui laisse apparaître 24 (vingt-quatre) membres présents et 27 (vingt-sept) représentés, soit 51 (cinquante et un) membres présents et représentés sur 122 à jour de cotisations. Les statuts de l'association n'imposant aucun quorum, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Antérieurement à la séance, il a été mis à la disposition des présents, par messagerie électronique ou courrier postal, les documents donnant l'ordre du jour et décrivant les différents points abordés (rapport moral, rapport d'activité et rapport financier de l'exercice passé, les principaux projets et le budget de l'exercice futur).

Le Président rappelle aux participants que l'Assemblée Générale est appelée à statuer selon l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral du Président
- Rapport d'activité du Secrétaire
- Rapport financier du Trésorier
- Approbation rapports 2015-2016 et budget 2016-2017
- Cotisations 2016-2017
- Renouvellement de mandats pour le Conseil d'Administration
- Points divers

Il expose ensuite les principaux points de son rapport moral avec le rappel des objectifs de l'association et de ses rapports avec l'environnement, le point sur les adhérents et l'aide des bénévoles, le déroulement des activités durant l'exercice et les projets envisagés pour le futur.

La parole est ensuite donnée au secrétaire pour l'exposé du rapport d'activités de l'exercice 2015 – 2016 et des projets planifiés pour le prochain exercice :

- 6 km de sentiers supplémentaires et 5km de sentiers modifiés portant à 27 km le total des parcours ouverts avec 2000m de dénivelé pour environ 13h de marche
- Balisage FFRP, panneaux de signalisation, plan global, plans individuels de chaque parcours, panneau d'affichage des parcours, dépliants des parcours vendus au Parc Aventure au profit de l'association, ...
- Repérage et démarrage pour construction de nouveaux sentiers (Raccordement Petra Stretta/PR2 – A Ranedda pour élaboration d'un Sentier du Patrimoine)
- Explorations diverses pour recherche d'autres sentiers et éléments patrimoniaux : hameau de Pisciaronu, Pinetu Pianu, Aragali (brèche et caseddi), sentier de Paliri, divers abris sous roches, carbonari, vestiges de téléphérique...
- Recrutement de 54 nouveaux adhérents avec une vingtaine de bénévoles très actifs sur le terrain

Associu « A Punta Bunifazinca »

20144 – SAINTE-LUCIE DE PORTO-VECCHIO

- Projets 2017 : sentier botanique en rive gauche du Cavu (PR3), sentier de Pinetu Pianu ; le reste est à ré-examiner en fonction de la présence de l'exploitation de porcs dans la partie San Martinu (Funtanedda, église, carbonari et caseddi) et des possibilités de sentiers en haute-vallée à délibérer.

C'est ensuite au tour du rapport financier d'être exposé :

- Gestion 2015 – 2016 :
 - Recettes : 6.481 € dont 4.370 € de cotisations (2.000 € de cotisation exceptionnelle, aucune subvention)
 - Dépenses : 1.604 € dont 516 € de frais d'impression des dépliant et 461 € d'outils de démaquisage et balisage
 - Résultat : 4.877 €
- Compte courant bancaire au 30/09/2016 : 6.274 €
- Budget 2016 – 2017 (hors éventuelles subventions) :
 - Recettes : 6.000 € dont 2.500 € de cotisations et 3.500 € de dons et recettes diverses
 - Dépenses : 6.000 € dont 4.000 € d'achats d'outils et 900 € de frais d'impression et publications
 - Résultat : 0 €

Une discussion démarre au sujet de la suite à donner aux travaux d'entretien des sentiers actuels dans le futur :

- *Tony* informe l'assemblée des possibles impacts de la loi NOTRe pouvant retarder les autorisations nécessaires à la poursuite des travaux d'entretien/aménagement par suite du transfert de compétences de la commune vers la communauté des communes de l'Alta Rocca,
- *Jean-Jo* donne son point de vue personnel qui est que rien n'empêche l'association d'avancer sans attendre puisque les collectivités locales ne peuvent qu'appuyer les travaux en cours qui ne font que pallier aux lacunes administratives dans la vallée du Cavu. D'autre part, il rappelle que les autorisations ont déjà été demandées en novembre 2015 auprès des quatre collectivités (commune, CCAR, CD2A, CTC) avec une seule réponse reçue, celle de la CCAR qui indiquait n'avoir aucune raison d'empêcher quoi que ce soit sauf à être informée d'une éventuelle modification du sentier d'I Scarpi (parcours diffusé par elle-même et l'Office de Tourisme local),
- En outre, il est indiqué que la pratique juridique actuelle pour les associations de randonneurs amenées à gérer des sentiers semble incliner à signer des conventions avec le gestionnaire du domaine considéré (l'ONF en ce qui nous concerne) sur les sujets autorisation de passage, aménagement, signalisation, balisage et entretien des sentiers.

Examen est ensuite fait du niveau de cotisations pour l'exercice 2016-2017:

- Proposition du Conseil d'Administration de conserver les mêmes montants de cotisations que ceux de 2015-2016,
- Les adhérents présents jugent préférables de modifier le montant de la cotisation de base (membre actif) pour la porter à 20 € (au lieu de 15 € en 2016) afin d'augmenter les recettes.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les trois délibérations suivantes :

1ère délibération : L'Assemblée Générale prend acte des rapports présentés pour l'exercice 2015 – 2016 (rapport moral, rapport d'activité, rapport financier) et approuve ceux-ci.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

2ème délibération : L'Assemblée Générale prend acte du projet de budget présenté pour l'exercice 2016 – 2017 et approuve celui-ci.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Associu « A Punta Bunifazinca »

20144 – SAINTE-LUCIE DE PORTO-VECCHIO

3ème délibération : L'Assemblée Générale décide que le montant des cotisations pour 2017 est modifié en portant la cotisation pour les membres actifs à 20 € et en conservant les mêmes montants pour les autres membres.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

L'Assemblée passe ensuite à l'examen du renouvellement des mandats des membres du Conseil d'Administration :

- La proposition faite à l'Assemblée est de renouveler les mandats en cours à l'exception de celui du Secrétaire adjoint pour lequel il est proposé qu'*Elise Barlam* soit remplacée par *Martine Faverie*.

Aussi est-il mis aux voix la délibération suivante :

4ème délibération : L'Assemblée Générale approuve la nomination de *Martine Faverie*, de nationalité française et demeurant A Suarticcia – 20144 – SAINTE-LUCIE DE PORTO-VECCHIO, en remplacement de *Elise Barlam* au poste de Secrétaire-adjoint du Conseil d'Administration.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Le nouveau membre du Conseil ainsi désigné accepte sa fonction.

Quelques autres points sont abordés durant la partie finale de la réunion :

- La construction du sentier botanique : votée lors de la réunion du 09/09/2016, ce projet a été très demandé par les adhérents et demande à être initialisé. Un appel aux adhérents volontaires est fait pour son démarrage, en particulier pour qu'un Chef de projet se charge de sa coordination.
- *Tony* fait le point sur la couverture mobile de la vallée du Cavu :
 - Une déclaration doit être faite pour placer le territoire en zone blanche afin qu'il soit pris en charge par Orange,
 - Orange déploiera ensuite les antennes avec une mise en place qui pourrait être réalisée pour le début de la prochaine saison estivale,
 - *Tony* se charge de la relance et du suivi des opérations.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met fin à la séance en remerciant les participants de leur présence et de leur aide et en les invitant à participer à un apéritif sponsorisé par l'association et certains adhérents (bienfaiteurs pour l'occasion).

En conséquence de tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal de cette Assemblée Générale, tenue ce jour Jeudi 10 novembre 2016, signé par le Président et le Secrétaire.

Jean-José CORONA
Président



Philippe EVRARD
Secrétaire

